
RÈGLEMENT OFFICIEL

LA BOUCLE DES 3 JUMEAUX – ÉDITION 2027

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La course « La Boucle des 3 Jumeaux » est organisée par **Clément Desprez**, dans le cadre de l'événement sportif du club d'athlétisme de Langres, sous la responsabilité civile et juridique de **Séverine Broise** et **Pascal Monier**.

La manifestation se déroulera le **dimanche 25 avril 2027** à Saints-Geosmes (Haute-Marne – 52).

Le présent règlement définit les modalités d'organisation, de participation et de déroulement des épreuves. L'épreuve est organisée conformément aux règles de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et aux dispositions relatives aux courses hors stade.

ARTICLE 2 : ÉPREUVES PROPOSÉES

Quatre épreuves sont proposées :

- **Course 1** : Course enfants – 400 m
- **Course 2** : 1 Mile (≈ 1,6 km)
- **Course 3** : 5 000 m
- **Course 4** : 10 000 m

Les départs et arrivées sont situés sur la place du village de Saints-Geosmes, à proximité immédiate de la mairie. Les parcours sont entièrement réalisés sur voies ouvertes à la circulation mais sécurisées par des signaleurs et dispositifs de protection adaptés. Les parcours sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour des raisons de sécurité ou d'organisation.

ARTICLE 3 : PARCOURS ET CHRONOMÉTRAGE

Toutes les épreuves sont chronométrées à l'exception de la course enfants (400 m), qui est une épreuve de découverte et de participation. Les parcours sont intégralement routiers.

Un dispositif de sécurité est mis en place sur l'ensemble du tracé :

- Signaleurs à chaque intersection ;
- Barriérage et/ou rubalise ;
- Véhicule ouvreuse et véhicule ou coureur fermeur de course.

ARTICLE 4 : PARTICIPATION ET CATÉGORIES

Les catégories d'âge sont définies comme suit :

- **Course enfants (400 m)** : École d'athlétisme et poussins
- **1 Mile** : Benjamins, Minimes, Cadets
- **5 km** : Cadets et catégories supérieures
- **10 km** : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters (né(e)s en 2012 et avant)

La participation est ouverte à toute personne disposant des capacités physiques nécessaires. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale et un questionnaire de santé dûment complété. Les participants non licenciés à la FFA doivent obligatoirement présenter un Parcours Prévention Santé (PPS) valide.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont individuelles et nominatives. Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au 24 avril 2027 à 10h00. Des inscriptions sur place seront possibles dans la limite des dossards disponibles.

Les documents obligatoires sont :

- **Licenciés FFA** : Numéro de licence et club
- **Non licenciés majeurs** : PPS
- **Mineurs** : Autorisation parentale + questionnaire santé

ARTICLE 6 : DROITS D'ENGAGEMENT ET HORAIRES

ÉPREUVE	DISTANCE	TARIF	DÉPART
Course enfants	400 m	3 €	10h00
1 Mile	≈ 1,6 km	6 €	10h30
Course 5 km	5 000 m	8 €	11h00
Course 10 km	10 000 m	13 €	12h00

Chaque inscription comprend un cadeau remis au retrait du dossard, dans la limite des stocks disponibles.

ARTICLE 7 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectue sur le site de départ. Les dossards peuvent être retirés jusqu'à 1h30 avant le départ de chaque épreuve. Tout coureur doit obligatoirement porter son dossard de manière visible sur le torse.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements sont mis en place sur les parcours :

- **10 km** : km 2, km 6 et km 10
- **5 km** : km 4
- **1 Mile et 400 m** : Ravitaillement à l'arrivée uniquement

Un ravitaillement final sera également disponible pour tous les participants à l'arrivée.

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

La sécurité est assurée par un dispositif comprenant la Protection Civile, des signaleurs et un encadrement de course. Un service de premiers secours est présent pendant toute la durée de l'événement.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

ARTICLE 10 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les non-licenciés bénéficient d'une assurance individuelle accident souscrite par l'organisation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une condition médicale non déclarée, de préparation insuffisante, ou de perte ou vol d'effets personnels. Chaque participant court sous sa propre responsabilité.

ARTICLE 11 : RÉCOMPENSES

- **Course enfants** : Médaille remise à tous les participants
- **1 Mile** : Podium scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes)
- **5 km** : Podium scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes)
- **10 km** : Podium scratch (5 premiers hommes et 5 premières femmes)

Un podium officiel sera organisé pour chaque distance concernée.

ARTICLE 12 : ANNULATION

En cas de force majeure (conditions météorologiques, décision administrative, sécurité ou autre événement indépendant de l'organisation), la manifestation pourra être annulée. En cas d'annulation, les participants seront remboursés à hauteur de 60 % des frais d'inscription.

ARTICLE 13 : DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Toute participation implique l'autorisation expresse de l'utilisation de l'image des participants sur tout support de communication lié à l'événement.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves de La Boucle des 3 Jumeaux implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Fait pour l'édition 2027

Saints-Geosmes

L'Organisateur : Clément Desprez

Sous la responsabilité de :

Club d'athlétisme de Langres

Séverine Broise & Pascal Monier